

PRINCIPALES DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF TENU LE 17 AOÛT 2021

Dans le but de partager les réflexions réalisées par les comités internes et d'enrichir la vie syndicale, vous retrouverez des explications supplémentaires sur les rapports des réunions du comité exécutif.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

En cette période de l'année, la direction générale et le comité exécutif étudient toujours plusieurs propositions afin de déterminer l'endroit et la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année suivante.

Les membres du comité exécutif ont donc convenu que la prochaine assemblée aurait lieu le jeudi 6 octobre 2022 au Plaza Rive-Sud de La Prairie. L'année 2022 sera très spéciale puisqu'on y soulignera les 10 ans de la fusion entre les Fédérations de l'UPA de Saint-Hyacinthe et de Saint-Jean-Valleyfield.

À noter à votre agenda!

APPUI DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE

La fédération régionale a été sollicitée dernièrement par le Comité ZIP du lac Saint-Pierre pour l'appuyer dans son mandat pour la désignation de statut de réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre auprès de l'UNESCO. Les membres du comité exécutif ont convenu de façon unanime de la collaboration et la participation dans la Fédération de l'UPA de la Montérégie dans le cadre de projets de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre pour les 10 ans à venir.

La fédération régionale a accepté également d'appuyer la démarche de l'Agence forestière de la Montérégie auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs afin qu'il puisse accentuer son soutien à la forêt privée pour ainsi aider plus significativement le développement du potentiel qu'offre la forêt privée. Le budget actuel est nettement insuffisant pour répondre à tous les besoins des propriétaires forestiers de la Montérégie.

La télévision locale de Saint-Hyacinthe, NousTV, a sollicité la fédération régionale pour un appui financier dans le cadre de la diffusion d'une série d'émissions intitulée **Femmes de terre**. Cette série valorise et met en lumière l'agriculture au féminin. Le comité exécutif a fièrement accepté que la fédération soit partenaire de ce projet puisqu'il promeut non seulement le travail des femmes en agriculture, mais également le mouvement Mangeons local, l'agrotourisme et les activités agricoles de la Montérégie. À noter que les 10 femmes qui seront présentées dans les émissions sont productrices en Montérégie.



COMITÉ VIE SYNDICALE ET COMMUNICATIONS

Le comité exécutif a pris connaissance et a entériné le rapport et les nombreuses recommandations et orientations du comité de la vie syndicale et communications dont la rencontre virtuelle a eu lieu le 8 juin 2021.

REPLACEMENT D'UNE SPÉCIALITÉ AU CA AVANT LA FIN DU MANDAT

Un rappel des articles des règlements de la fédération et de régie interne est fait en lien avec le remplacement d'un membre du CA. Des propositions de modifications au règlement général sont aussi proposées quant au mécanisme de remplacement d'un administrateur lors d'un départ en cours de mandat, de même qu'au règlement de régie interne.

RECOMMANDATIONS :

- En considérant que les modifications apportées au règlement général et au règlement de régie interne qui suivent devront être validées par un avocat, il est recommandé d'adopter les modifications suivantes :

- **Règlement général :**

- Article « 13. Vacance » : *Toute vacance d'un poste d'administrateur de spécialité dédié sera comblée par désignation de la fédération spécialisée ou syndicat provincial concerné (relèves, agricultrices) ou par le Collège électoral (Fermes de petite taille, anglophones).*

Pour les 11 spécialités élues par le Collège électoral, il sera comblé par désignation de la fédération spécialisée ou le syndicat provincial concerné. Si aucun administrateur n'est désigné dans un délai de 90 jours, il sera comblé par une spécialité n'ayant pas été élue au conseil d'administration et ayant signifié son intérêt lors du Collège électoral.

- Article 16.08 « Conseil d'administration » : *Même si la participation assidue des administrateurs est privilégiée et promue, un membre du conseil d'administration peut se faire remplacer dans le cas où il est dans l'impossibilité de participer à une réunion du conseil d'administration. Les dispositions du Règlement de régie interne sur le remplacement au Conseil d'administration de la Fédération de l'UPA de la Montérégie s'appliquent alors en complément des dispositions du règlement général.*
- Article « 24. Administrateur » : Les administrateurs représentent la fédération auprès des affiliés de leur organisme. Ils doivent s'efforcer de promouvoir la fédération et l'UPA avec tous ses services.

Lors de la première assemblée du conseil d'administration à laquelle un administrateur assistera, il devra lui être remis copie du document « Règles d'éthique et Code de déontologie » de la fédération. Si copie de celui-ci ne peut lui être remise lors de la première assemblée, il devra être consigné au procès-verbal qu'une copie des « Règles d'éthique et du Code de déontologie » lui sera remise lors de l'assemblée suivante du conseil d'administration, et ce, tant et aussi longtemps qu'une copie ne lui aura été dûment remise. L'administrateur doit, sur réception de sa copie des « Règles d'éthique et du Code de déontologie », signer le document « Reconnaissance et engagement ».

- Article « 25. Déontologie » : Les membres du conseil d'administration, ses instances et ses comités sont soumis aux dispositions et modalités des « Règles d'éthique et du Code de déontologie » des administrateurs de l'UPA.



- **Règlement de régie interne:**

- Pour les autres productions végétales et animales seulement : Si, malgré tous les efforts déployés pour trouver un substitut ayant les mêmes qualités, la substitution est impossible, un substitut autres productions végétales pourra remplacer un administrateur autres productions animales et réciproquement.

- Les modifications réglementaires qui précèdent devront être présentées au CA de la fédération au mois de juin 2021 et, idéalement, à l'AGA de la fédération régionale de 2021 ou de 2022 selon l'état d'avancement et les commentaires.

ACCUEIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS

Un bilan et les résultats du processus d'accueil 2020 en date du 1^{er} juin 2021 sont présentés aux membres. Un suivi est fait des constats et des recommandations obtenus lors de l'atelier de la Table des syndicats locaux du 28 janvier 2021 ainsi qu'une réflexion à propos des bonifications à apporter au processus d'accueil des nouveaux producteurs.

ORIENTATIONS :

Les membres du comité discutent des orientations à envisager pour l'accueil des nouveaux producteurs :

- **Formation** : Bâtir et offrir une courte capsule de formation pour les administrateurs qui accueillent les nouveaux producteurs.
- **Outil d'accueil** : Produire un outil rappelant le rôle des élus.
- **Soutien aux syndicats locaux (SL)** : Relancer les syndicats locaux afin de les aider à identifier une méthode d'accueil correspondant davantage à leur réalité.
- **Souplesse dans les méthodes d'accueil** : Dans la mesure où les buts visés par le processus d'accueil sont clairs et respectés, de même que le rôle des élus, permettre aux syndicats locaux d'adapter les moyens choisis pour l'accueil des nouveaux producteurs.
- **Producteurs-ambassadeurs** : Considérer la possibilité de demander à tous les syndicats locaux d'identifier un producteur-ambassadeur qui pourrait accueillir les nouveaux producteurs;
- **Rencontres sociales** : Inviter les nouveaux producteurs à des rencontres sociales du syndicat local.
- **Gestion du processus d'accueil par les conseillers** :
 - Production d'un nouvel outil Excel plus simple que l'outil actuel
 - Production d'un courriel-type à envoyer aux nouveaux producteurs à la suite du premier contact ;
 - Production d'un courriel-type pour les élus pour les aider à faire l'accueil.

TRAIT D'UNION

Les membres du comité sont informés de la demande de la Confédération visant à favoriser un meilleur rayonnement du Trait d'Union à tous les administrateurs et employés de l'organisation.

RECOMMANDATION :

- Faire parvenir l'Infolettre provinciale, Le Trait d'Union, par courriel aux administrateurs et employés.



SÉCURITÉ DU REVENU

De l'information sur divers dossiers de sécurité du revenu est diffusée aux membres du comité à propos, entre autres, d'Agri-stabilité et du projet de loi C-208.

RECOMMANDATIONS :

- Documenter les impacts : Faire des simulations pour avoir des exemples en main lors des élections fédérales;
- Faire de la sécurité du revenu une de nos priorités lors des élections fédérales;
- Amener une résolution lors de l'AGA pour informer les délégués de nos demandes et les mobiliser;
- Évaluer la possibilité d'avoir un conférencier pour faire un portrait de la situation et proposer des solutions au niveau des filets de sécurité.

COMITÉ FINANCES

Le comité exécutif a pris connaissance et a entériné le rapport et les recommandations de la rencontre du comité finances tenue le 8 juillet 2021 par vidéoconférence.

ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MAI 2021 DE LA FÉDÉRATION ET DU SCF MONTÉRÉGIE INC.

Les membres prennent connaissance des produits et les charges de la Fédération de l'UPA de la Montérégie et du SCF Montérégie qui se détaillent comme suit :

Féd. UPA Montérégie	au 31 mai 2021	au 31 mai 2020
Produits	7 671 804 \$	6 536 191 \$
Charges	6 599 181 \$	5 914 765 \$
Surplus/(déficit)	1 072 623 \$	621 426 \$

SCF Montérégie Inc.	au 31 mai 2021	au 31 mai 2020
Produits	2 587 313 \$	2 450 425 \$
Charges	2 649 713 \$	2 598 996 \$
Surplus/(déficit)	(6 240 \$)	(148 571 \$)

Les revenus et les charges des deux entités sont comparés au budget et aux résultats de l'année passée à pareille date, soit au 31 mai 2020. Les écarts dégagés sont analysés et présentés aux membres.

Pour les résultats de la fédération régionale, la croissance des honoraires du SCF représente 14% et est due à l'augmentation des honoraires vendus au SCF Conseils Montérégie Inc. et de l'augmentation des honoraires d'impôt de travailleurs étrangers. Il y a aussi eu croissance des honoraires au CEA qui représente 20% et qui s'explique principalement par la croissance du



nombre de dossiers traités pour la main-d'œuvre étrangère. Pour ce qui est des projets d'agroenvironnement, l'encaissement des subventions et de la participation dépassent les dépenses encourues par les projets. On constate une diminution quant aux instances et comités de 45% puisque les activités ont eu lieu par vidéoconférence. Les frais de bureau ont subi une augmentation de 20% principalement par la croissance de frais de courrier, des frais informatiques et par l'augmentation du personnel.

Pour ce qui est des résultats du SCF Montérégie Inc., on constate une augmentation globale des produits, qui représente 5,6%. Celle-ci est due à la croissance des honoraires pour la production d'états financiers et la planification fiscale. Les honoraires vendus au SCF de l'UPA ont toutefois diminué. On constate que certaines charges ont augmenté, dont les salaires, mais pas à la hauteur de la croissance enregistrée par les produits.

BUDGET MONTÉRÉGIE ET BUDGET SCF MONTÉRÉGIE 2021-2022

Les projets de budget sont présentés aux membres. Selon l'analyse, ils tiennent compte des besoins et contraintes existants dans chacun des départements. Les prévisions budgétaires seront révisées à la fin de l'année financière pour s'appuyer sur des résultats réels.

CONTRAT DE SERVICE MONTÉRÉGIE 2021-2022

Le contrat de service détaillé est présenté aux membres du comité. Il est basé sur les prévisions budgétaires 2021-2022 pour les frais fixes et sur les conventions collectives des bureaux de Saint-Hyacinthe et Saint-Rémi pour la partie salaires. Le sommaire du contrat de service se détaille comme suit :

	Augmentation taux horaire			
	2021-2022	2020-2021	\$	%
Secrétaire	50,76 \$	49,47 \$	1,29 \$	2,61 %
Commis-comptable	52,77 \$	51,51 \$	1,26 \$	2,45 %
Conseiller syndical	77,10 \$	75,69 \$	1,41 \$	1,86 %

COMITÉ AD HOC SUR LA RELÈVE SYNDICALE ET LA MIXITÉ

Le comité exécutif a pris connaissance du rapport et des recommandations de la rencontre virtuelle du comité ad hoc sur la relève syndicale et la mixité qui a eu lieu le 8 juillet dernier.

ÉTUDE DES PISTES D' ACTIONS

Les membres du comité procèdent à l'étude des pistes d'actions pour chacune des zones d'intervention qui ont été ciblées par le biais de bonification ou de proposition afin de favoriser la relève syndicale et la mixité de même que le dynamisme syndical.

RECOMMANDATIONS :

- En ce qui concerne le conseil d'administration, il faut revoir et démystifier le rôle du syndicat et du CA et en revoir sa composition en fonction de son rôle et de ses besoins pour l'assumer.
- Pour permettre une meilleure efficacité du CA, il faudrait prévoir une planification des priorités annuellement ou aux 2 ans, utiliser un ordre du jour structuré afin qu'il devienne un



outil d'animation et de responsabilisation efficace, se doter d'outils et de mécanismes de suivis du plan d'action et des décisions prises lors des CA, alterner les rencontres physiques et virtuelles et se doter de moyens pour tenir des rencontres hybrides, assurer une animation de réunion efficace, soutenir activement la ressource syndicale pour qu'elle assume son rôle-conseil, son rôle de pilier et de lien entre les besoins du CA et les autres ressources pouvant y répondre au mieux et de s'assurer d'une communication constante entre les administrateurs et entre les réunions;

- Pour favoriser l'implication des administrateurs, il faudrait produire des capsules vidéo et un argumentaire sous forme de questions et réponses, utiliser des méthodes de travail et des techniques d'animation efficaces et participatives, valoriser davantage l'implication et les réalisations des élus en poste, documenter les freins et les forces motrices et développer des argumentaires, créer une politique de frais de garde et de remboursement pour les administrateurs, promouvoir les services disponibles et clarifier le rôle des administrateurs.
- Pour augmenter et bonifier la capacité d'action des administrateurs, il faudrait prévoir les besoins de formation des administrateurs dans la planification, avoir des projets communs et motivants auxquels tous participent, faire des représentations actives sur le terrain, réaliser des activités syndicales intéressantes et à proximité avec les producteurs, offrir davantage de soutien et de formation aux ressources et inviter des ressources externes ou invités au CA pour certains dossiers spécifiques;
- Pour permettre une meilleure intégration des administrateurs, il faudrait toujours remettre une pochette à l'arrivée d'un nouvel administrateur, questionner les nouveaux afin de savoir ce qu'ils pensent et ce qu'ils souhaitent, mieux former les présidents sur le rôle qu'ils doivent jouer dans l'intégration des nouveaux administrateurs, identifier un parrain ou mentor et s'assurer que les conseillers sont en mesure de faciliter l'intégration.
- Pour améliorer la formation des administrateurs, il faudrait s'assurer que tous soient formés afin qu'ils puissent assumer leur rôle de façon optimale, que tous suivent la formation web sur le rôle des administrateurs et de l'Union et bien connaître les besoins des administrateurs pour développer ou offrir des formations.
- Pour améliorer le recrutement des administrateurs et administratrices, il faudrait déployer une stratégie pour recruter les meilleurs éléments, de vérifier la possibilité de postes au CA en fonction d'une responsabilité ou d'un dossier spécifique, obtenir un équilibre entre les producteurs plus âgés et moins âgés pour permettre la diversité des idées et être davantage présent dans les institutions d'enseignement.
- Pour augmenter le sentiment d'appartenance, il faudrait permettre une meilleure ouverture aux divers points de vue et réalités agricoles, améliorer les communications aux producteurs, dont les résultats de l'action collective, accroître la proximité avec les producteurs, organiser davantage de rencontres informelles, identifier la pertinence de changer le nom de l'organisation, valoriser davantage les producteurs de secteurs non traditionnels de proposer des activités spécifiques aux producteurs plus éloignés de l'organisation et de faire en sorte que l'UPA soit la référence pour obtenir de l'aide et de l'information.
- En ce qui concerne la communication interne, il faudrait que l'information transmise suscite davantage l'intérêt des producteurs et contribue à leur implication. Il faudrait innover pour promouvoir les bons coups de l'UPA, guider les producteurs pour bien agir à propos des différents dossiers. Il faudrait augmenter la fréquence d'utilisation des médias et les liens avec les producteurs et organiser davantage de rencontres informelles pour échanger.



PROCHAINES ÉTAPES

Les membres du comité discutent des étapes et rencontres à venir.

RECOMMANDATIONS :

- Classer les pistes d'actions, produire un document synthèse et documenter certaines pistes d'actions afin d'en valider la faisabilité;
- Participer à la prochaine rencontre de la matinée provinciale en vie syndicale (20 octobre 2021);
- Tenir une 4^e rencontre du comité au début de l'année 2022 (janvier) pour analyser les recommandations du provincial et une 5^e rencontre en mars 2022 pour établir un plan d'action détaillé avec échéancier et des indicateurs;
- Organiser une Table conjointe sur le sujet de la relève syndicale et la mixité (février 2022);
- Adopter le plan au CA de la fédération (avril 2022) et le faire adopter par chaque groupe par la suite.

COMITÉ AMÉNAGEMENT

Le comité exécutif a pris connaissance du rapport et des recommandations de la rencontre virtuelle du comité aménagement qui a eu lieu le 14 juillet dernier.

ARRIMAGE DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT PROVINCIALE À CELLE DE LA MONTÉRÉGIE

La démarche de révision de la politique d'aménagement est expliquée aux membres du comité et une présentation du contenu général de celle-ci est réalisée. La majorité du contenu étant déjà similaire à l'actuelle politique de la Montérégie, la totalité de la politique n'est pas présentée.

PRISE DE POSITION POUR L'ARRIMAGE

La démarche de révision de la politique d'aménagement a permis d'identifier des modifications à apporter pour certaines sections et des points précis par rapport à la position provinciale. Les membres du comité prennent donc position pour les recommandations proposées pour les points suivants :

- **SECTION 3 – Portrait régional et caractéristiques de la zone agricole**
 - 3.1 Particularités régionales
- **SECTION 4.2.1 - Avis formulés à la CPTAQ**
 - 4.2.1.3 Agrotourisme
 - 4.2.1.6 Usage para-agricole
 - 4.2.1.8 Équipements municipaux
 - 4.2.1.12 Usine de biométhanisation
 - 4.2.1.15 Réseau de transport
 - 4.2.1.21 Inclusion à la zone agricole
 - 4.2.1.23 Activités récréotouristiques extensives
 - 4.2.1.25 Cannabis
- **SECTION 4.2.2 - Documents de planification et réglementation**
 - 4.2.2.2. Plan régional des milieux humides et hydriques



- 4.2.2.3. Plan de développement des communautés nourricières et plan d'agriculture urbaine
- 4.2.2.4. Plan directeur de l'eau
- 4.2.2.5 Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée
- 4.2.2.6 Plan d'affectation du territoire public
- 4.2.2.10 Règlement sur les distances séparatrices
- **SECTION 4.2.3 - Autres orientations**
 - 4.2.3.1 Loi sur l'acquisition des terres par les non-résidents
- **SECTION 5 - Rôles et responsabilités des intervenants**
 - Dossiers d'intérêt provincial
- **SECTION 6 - Traitement d'une demande à la CPTAQ (régie interne)**
 - 6.1.3 Avis de la fédération

ÉVOLUTION DU DOSSIER DE L'ÉCHANGEUR SAINT-ALEXANDRE DE L'AUTOROUTE 35

Le positionnement de l'échangeur Saint-Alexandre a fait l'objet de plusieurs représentations par les syndicats locaux depuis les décrets en 2007. La fédération régionale était favorable au maintien de l'échangeur sur l'actuelle route 227 et les bretelles d'accès avaient aussi fait l'objet de discussion pour que les terres agricoles situées à proximité soient le moins touchées.

Mais le 12 mai dernier, on apprenait que le gouvernement a adopté un décret venant confirmer le nouveau positionnement de l'échangeur avec un nouveau tracé de la route 227. À la lecture de celui-ci, il semble que deux éléments n'aient pas été précisés, soit le retour de la bande actuelle de la route 227 en agriculture et la désignation qu'aura la partie boisée pour un usage autre qu'agricole.

Les membres du comité exécutif ont pris connaissance de l'évolution du dossier et de tous les enjeux et ont convenu d'adopter les recommandations suivantes :

- D'informer le syndicat local du Haut-Richelieu sur le décret de l'échangeur Saint-Alexandre;
- De demander une rencontre virtuelle avec le MTQ au sujet du décret pour connaître les intentions du ministère sur le boisé et l'utilisation qu'il souhaite en faire pour répondre aux mesures de compensation.

PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES - AGRIRÉCUP

AgriRÉCUP est un organisme à but non lucratif qui gère 5 programmes de collectes d'emballages et de produits périmés, ainsi que 120 sites de collectes de plastiques agricoles partout au Québec. Mandaté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), il est l'organisme responsable de la *Table de travail sur les plastiques agricoles au Québec* et émet des recommandations pour la Responsabilité élargie des producteurs (REP).

Dans le cadre du programme de la Stratégie bioalimentaire Montérégie, AgriRÉCUP a obtenu un financement pour mettre en place des projets pilotes de la récupération de plastiques agricoles sur l'ensemble du territoire de la Montérégie.



Puisque les producteurs et productrices démontrent une grande volonté de recycler les plastiques agricoles en Montérégie, AgriRÉCUP demande la participation de la fédération régionale afin de diffuser de l'information auprès des entreprises agricoles par le biais des syndicats locaux et des différents canaux de diffusion. Après étude de la demande, les membres du comité exécutif ont accepté d'appuyer et de collaborer avec AgriRÉCUP dans la réalisation des projets pilotes pour la récupération de plastiques agricoles sur l'ensemble du territoire de la Montérégie.

